



Régionale D'élevage Trets

Samedi 17 Juin 2023

Domaine Du Moulin De L'Arc 13530 Trets

Pembroke et Cardigan
Mme Wendy Koot Van-Oosten (NL)

Lancashire Heelers
Mr Jean-Paul Kerihuel

Test de Caractère du CHCF
(sous réserve du nombre d'inscrits)



Entrée Libre au public
Inscription sur cedia jusqu'au 03/06/23

REGIONALE d'ELEVAGE du CHCF • Samedi 17 juin 2023

Domaine du moulin de l'Arc 13530 Trets

En signant cette demande d'engagement, j'autorise le Club organisateur à utiliser mon image ou celle de mon chien pour ses publications.

Race : Cardigan Pembroke Lancashire Heeler Sexe : Mâle Femelle

Date de naissance :/...../..... Identification # : LO. # :

Nom du chien :

Nom du père :

Nom de la mère :

Producteur : Propriétaire :

Adresse complete :

..... E-mail : Tél :

Classe d'engagement : Groupe 1er pas Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte Travail
 Champion Vétéran Groupe Fun Confirmation avec expo Test Caractère (sous réserve du nombre d'inscrits)

TARIFS	Adhérent CHCF	Non-adhérent	Sommes adressées
Classes Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion			
1 ^{er} chien	35 €	55 €	
2 ^{ème} chien	25 €	35 €	
3 ^{ème} et 4 ^{ème} chiens	20 €	30 €	
À partir du 5 ^{ème} chien	+ 10 € par chien	+ 15 € par chien	
Classes Baby, Puppy, Vétéran			
Groupe 1 ^{er} pas	15 €	25 €	
Test de caractère, confirmation : <i>gratuit si chien engagé, sinon :</i>	10 €	15 €	
Groupe Fun, chien ne concourant pas	25 €	35 €	
Junior handling, Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot d'élevage (engagement sur place)	Gratuit		
TOTAL			

Pour les engagements en Classe CHAMPION

Joindre obligatoirement la photocopie du titre qui doit être homologué avant la date de clôture des engagements.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance avec l'extrait condensé du règlement. En conséquence, j'exonère le Corgis & Heeler Club de France de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Fait à

Le

Signature du propriétaire (obligatoire)

Engagements en ligne : www.cedia.fr

Clôture irrévocable des engagements : 03/06/2023

Engagements papier à envoyer à : CEDIA - Régionale d'Elevage Welsh Corgis - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Règlement à joindre à votre engagement, chèques à l'ordre du « C.H.C.F » svp.

REGIONALE d'ELEVAGE du CHCF • Samedi 17 juin 2023

Règlement de l'exposition

Peuvent participer aux épreuves de l'exposition tous les chiens appartenant aux races du Club organisateur et inscrits au livre des origines française (LOF) ou à tout autre livre des origines reconnu par la FCI. Les chiens du type de ces races sans origines connues peuvent concourir. Selon les résultats obtenus en caractère et en morphologie, ils pourront être proposés pour l'inscription à titre initial au LOF après avoir satisfait également à un examen des yeux et des hanches. Étant donné la méconnaissance de leurs origines, ils ne pourront accéder à une cotation supérieure à 1, exception faite pour la cotation 5, élite B, attribuée sur la descendance.

Lieu et date : L'exposition se tiendra samedi 17 juin 2023, Domaine du Moulin de l'Arc 13530 Trets.

Arrivée et Logement des chiens : L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 9h00. Les éleveurs sont autorisés à faire figurer leurs coordonnées sur un panneau de dimension moyenne près de leurs cages.

Service vétérinaire : Le service vétérinaire est assuré par un Docteur vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de la manifestation de : chiens paraissant malades ; chiens aveugles ou estropiés ; chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ou qui par leur état peuvent perturber leurs congénères. La décision du service vétérinaire est sans appel. **NB : tous les chiens présents à l'exposition (y compris ceux ne concourant pas) doivent présenter un carnet de vaccination à jour.**

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une Association canine non reconnue par la SCC.

Circulaire d'engagement dans les expositions canines : Les chiens "en cours d'inscription au LOF", "LOF en cours", etc. ayant plus de 6 mois au jour de l'exposition ne seront plus admis et leur engagement devra être refusé (exception faite pour un but de confirmation pour une inscription à titre initial).

Confirmation : Tous les chiens inscrits à l'exposition peuvent être examinés en vue de leur confirmation éventuelle s'ils ont l'âge requis au minimum 12 mois et si les propriétaires en font expressément la demande sur la feuille d'engagement. Le certificat de naissance, le formulaire d'examen de confirmation et la carte de tatouage et/ou identification doivent être impérativement présentés aux juges en vue de cet examen. NB : vérifier que le tatouage du chien soit lisible.

Jugements : Les jugements sont placés sous l'impératif respect absolu du standard de la race. Chaque sujet se voit attribuer en fin un qualificatif général. Le juge procède ensuite à un classement de 4 sujets retenus par classe. Le juge officie seul, il peut être assisté dans son ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring et/ou si besoin un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Classes d'engagement :

- **Classe Baby :** pour les chiens âgés de 4 à 6 mois
- **Classe Puppy (ou Minime) :** pour les chiens de 6 à 9 mois. Les Classes Baby et Minime ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le sujet (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur ou Insuffisant).
- **Classe Jeune :** pour les chiens de 9 à 18 mois
- **Classe Intermédiaire :** pour les chiens de 15 à 24 mois
- **Classe Ouverte :** pour les chiens de 15 mois et plus
- **Classe Travail :** pour les chiens âgés d'au moins 15 mois détenteurs et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe TRAVAIL.
- **Classe Champion :** pour les chiens Champions d'un pays membre de la FCI ou les champions internationaux
- **Classe Vétéran :** pour les chiens âgés de 8 ans et plus.

Autres Classes/Groupes

- **Lot d'Affixe :** Classe pouvant être constituée sur place. Nécessite d'avoir au moins 3 et au plus 5 sujets présents lors de l'exposition, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle et nés chez le même producteur pour qu'un éleveur puisse procéder à l'inscription d'un lot d'Affixe. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Lot d'Élevage (ancien Lot de Reproducteur) :** Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, déjà engagé en classe individuelle, accompagné d'au moins 3 et au plus 5 de ses descendants directs au premier degré. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Groupe "Premiers Pas" :** pour tous les chiens âgés de 3 à 4 mois.
- **Groupe "Fun" :** pour tous les chiens non confirmables. Donne droit à un classement sans qualificatif.

Qualificatifs et classement

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes : **EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe. **TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui

sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. **BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires. **SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale. **DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant. **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Réclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, doivent être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les ont motivées et être accompagnées d'une caution de 60 euros qui restera acquise au Club organisateur, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Peuvent être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :

- les exposants qui se rendent coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui ont fait une fausse déclaration,
- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuisent au succès de l'exposition ou portent atteinte au prestige des juges et d'un ou des Clubs organisateur(s),
- ceux qui ont fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité et ceux qui ont introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Le fait d'appartenir à un club ou à une Société Canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la SCC, entraîne pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions sont prononcées conformément aux articles 30 et 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Responsabilité : Le Club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas et pour quelque cause que se soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux même. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent de façon absolue, sans condition ni réserves, tous les articles du présent règlement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à leur interprétation, seront jugées immédiatement et sans appel, par le comité du C.H.C.F. présent à l'exposition.

Réserve : Le Club organisateur de la manifestation se réserve le droit d'apporter tout changement nécessaire concernant l'organisation de l'exposition en cas de force majeure, (ex : indisponibilité du juge prévu, intempéries, etc.).

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le Club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. **Seulement en cas d'annulation pour raisons sanitaires, les engagements pourront être remboursés, frais de gestion déduits.**

Avis aux exposants résidant à l'étranger :

- 1) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de pouvoir vérifier la photocopie du certificat de vaccination antirabique des chiens engagés. Cette copie devra en conséquence être jointe au formulaire d'engagement.
- 2) Les services des douanes sont susceptibles d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et la production d'un passeport européen pour chaque chien.
- 3) L'entrée en France n'est autorisée que pour des chiens d'au moins trois mois, sous réserve de présentation d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
- 4) Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et contre la toux de chenil.

NB : Pour les exposants étrangers : certificat antirabique en cours de validité (1 an max) obligatoire.

POUR LA CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion devra être homologué avant le **la date de clôture des engagements**. Date d'homologation du titre de Champion des pays membres de la F.C.I., ou de Champion International de la F.C.I. :
Joindre une copie du certificat d'homologation du titre SVP.